

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 14 MARS 2025
PROCES VERBAL

Le conseil municipal de Montreuil-l'Argillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, le quatorze mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, sous la présidence de M Jean-Louis GROULT, maire.

Etaient présents : Mme CALAIS Martine, M. LE PERRON Jean-Luc, Mme VAUQUELIN Sylvie adjoints ; M. BESNARD Pascal, M. BIGOT Guillaume, Mme FOLLIOT Mathilde, M. MAILLARD Denis, M. LOUVET Fabrice, M. NOLTINCX Patrick.

Absents excusés : M. FOURET Hubert, M. BOUGET Philippe (donnant pouvoir à M. BESNARD Pascal), M. PREVOST Corentin, M. RUELLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. LE PERRON Jean-Luc.

COMPTE ADMINISTRATIF : COMMUNE

BUDGET COMMUNE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	932 120,26 €	1 082 302,63 €	150 182,37 €
	Résultats antérieurs reportés (2023)		577 872,12 €	577 872,12 €
	Résultat à affecter		→	728 054,49 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	297 698,53 €	277 258,64 €	- 20 439,89 €
	Résultats antérieurs reportés (2023)		56 296,57 €	56 296,57 €
	Solde global d'exécution		→	35 856,68 €
Reste à réaliser au 31-12-2024	Fonctionnement			
	Investissement	256 160,37 €	104 727,00 €	- 151 433,37 €
Besoin d'affectation au C/ 1068				115 576,39 €
Résultats cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		1 485 979,16 €	2 098 456,96 €	612 477,80 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (le Maire s'étant retiré au moment du vote).

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

COMPTE DE GESTION : COMMUNE

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour les différents budgets,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

AFFECTATION DE RESULTAT : COMMUNE

Résultat de fonctionnement N-1	577 872.12
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	150 182.37
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	577 872.12
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	728 054.49
Investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	-20 439.89
<u>Résultats antérieurs reportés (N-1)</u>	56 296.57
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	35 856.68
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoins de financement / Excédent de financement	-151 433.37
Besoins de financement = F = D + E	115 576.39
AFFECTATION = C = G + H	728 054.49
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	115 576.39
2) H Report en fonctionnement R 002	612 477.80

Le Maire rappelle que suite à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024.

- dont la **section de fonctionnement** fait apparaître un excédent (hors reste à réaliser) d'un montant **728 054.49 €** ;
- dont la **section d'investissement** fait apparaître :

Un solde d'exécution global de + 35 856.98 €
Un solde des restes à réaliser de - 151 433.37 €

} Entraînant un **besoin de financement** s'élevant à 115 576.39 €

Il convient donc de procéder à l'affectation de ces résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024 ;

DECIDE

1. **D'AFFECTER en réserves (excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068)** le montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2024 soit **115 576.39 €**
2. **D'INSCRIRE au chapitre 002 en recette de fonctionnement la somme de : 612 477.80 €.**
3. **D'INSCRIRE au chapitre 001 en recette d'investissement la somme de : 35 856.98 €**

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

Subventions	2024	2025
Association culturelle	2 500.00	2 500.00
FCSA Fusion Charentonne Saint Aubin	800.00	0.00
MATT tennis de table	2 300.00	2 300.00
Sourire d'Automne	500.00	500.00
Acpg Catm Toe M Garot	150.00	150.00
Amicale Jeunes SP	100.00	100.00
Amicale S Pompiers	750.00	750.00
Ptits Loups E publ.	1 000.00	1 000.00
A D M R		
Gymnastique volontaire	2 000.00	2 000.00
Boule montreuillaise	500.00	500.00
Monument sites de l'Eure	88.00	100.00
Prévention routière	65.00	65.00
Alcool assistance	200.00	200.00
Comité Juno Canada	50.00	50.00
Cheval Charentonne	0.00	0.00
Judo Club de Bernay	1 000.00	1 000.00
APE du collège de Broglie		500.00
AFCM	1 000.00	1 000.00
TRICOTAGE ET PAPOTAGE	300.00	300.00
Association ANCIENS COMBATTANTS Notre Dame du Hamel – Montreuil – St Denis	150.00	150.00
Total	13 453.00	13 165.00

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'accorder les subventions aux Associations et Organismes pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.**

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement du groupe scolaire portant sur l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente le tableau qui permet de calculer la participation des communes pour le fonctionnement du groupe scolaire, il en ressort un montant par enfant de 1 157.06 €.

Le conseil municipal, considérant les effectifs du groupe scolaire,
après avoir examiné les dépenses du groupe scolaire au cours de l'exercice 2024,
après avoir délibéré :

- **DÉCIDE de fixer la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement du groupe scolaire à la somme de 1 157.06 € par enfant scolarisé, pour l'année scolaire 2024-2025,**
- **DONNE son accord pour la convention 2024-2025.**

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

DEVIS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente le devis n°DC1643 de l'entreprise MAULNY d'un montant de 7 649.66 € TTC (6 374.72 € HT) concernant le remplacement des néons de la salle des fêtes.

Mme VAUQUELIN Sylvie souhaiterait que plusieurs devis soient demandés.

Sachant d'une intervention, suite au dysfonctionnement de l'éclairage de la salle de fête, celle-ci sera louée en l'état (sans éclairage dans le fond de la salle des fêtes). Le Maire n'étant pas responsable de la situation.

Les conseillers souhaitent que d'autres devis soient demandés. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

DEVIS MAISON MEDICALE : VOLET ROULANT

Monsieur le Maire présente le devis n°166446 de l'entreprise KOMILFO Ets Pestel d'un montant de 1 968.18 € TTC (1 640.15 € HT) concernant le remplacement du volet roulant à la maison médicale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DONNE SON ACCORD pour présente le devis n°166446 de l'entreprise KOMILFO Ets Pestel d'un montant de 1 968.18 € TTC**

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention.

DEVIS TROTTOIRS : RUE DES CANADIENS

Monsieur le Maire présente le devis n°DE00002423 de l'entreprise EURL Fabien Terrassement d'un montant de 46 574.00 € TTC (55 888.80 € HT) concernant le remplacement la réfection des trottoirs rue des Canadiens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DONNE SON ACCORD pour présente le devis n°DE00002423 de l'entreprise EURL Fabien Terrassement d'un montant de 55 888.80 € TTC (46 574.00 € HT).**

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

INVESTISSEMENT 2025

Présentation du tableau d'investissement de la commission travaux.

CANTINE : TARIFS REPAS PAI

Un enfant de l'école ne peut plus prendre les repas de la cantine ayant une maladie.
De ce fait, sa mère lui emmène son repas et le service de la cantine, réchauffe celui-ci.

Il convient donc de fixer le prix pour les enfants qui emmènent leurs repas pour raison de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE le montant du tarif PAI comme suit :

- **Enfants domiciliés à : Montreuil, La Goulafrière, St Laurent du Tencement, Verneusses, Saint Pierre de Cernière, Notre Dame du Hamel : 1.74 €**
- **Enfants domiciliés dans les autres communes du regroupement scolaire : 2.33 €**

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Rue des Canadiens : pose de barrière urbain devant chez Mme CHESNOT, ou pose de dos d'âne.

Viabilisation terrain M. CHESNOT Joël : problème de parcelle non accessible et en zone A.

Gouttières Eglise : mauvaise état, elles ont été nettoyées, il y a 6 mois.

Cimetière :

- Tombes en mauvais état : voir pour les nettoyer.
- Problème de feuille sur les tombes.
- Problème de trou au niveau de l'entrée de l'église (problème de pigeon).

Médecin : en attente de réponse du Département.

Voir pour la télémédecine.

Marquage : problème de marquage jaune, où il n'y a plus de commerce.

Problème de haie : St Aquilin, courrier déposé dans la boîte à lettre.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 20 h 09.

Le Maire,



Jean-Louis GROULT

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc LE PERRON